

E 2800(-)1990/106/20

[DoDiS-14824]

Notice interne du Département politique¹

RÉSUMÉ DE L'ENTRETIEN DU MERCREDI, 23 JUILLET 1958,
ENTRE M. MAX PETITPIERRE, CHEF DU DÉPARTEMENT POLITIQUE
ET M. HENRY J. TAYLOR, AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
EN SUISSE

TU

Berne, 28 juillet 1958

Le Chef du Département reçoit à 17 h. l'Ambassadeur des Etats-Unis. M. Taylor commence par déclarer à M. Petitpierre qu'il lui a demandé une audience pour lui expliquer la genèse de l'article publié par M. Bartholomew²

1. *Notice signée par B. Turrettini.*

2. *Dans l'article de F. H. Bartholomew, il est notamment écrit: Berne, du fait de la position neutre de la Suisse qui n'a d'attaches avec aucun bloc, communiste ou occidental, a été le lieu de rencontres régulier des rebelles algériens, et de leurs «supporters» communistes. C'est là*



et lui dire combien il déplore que son nom ait été mentionné à ce propos dans la presse américaine. Cet article, relatif aux soi-disant activités de contre-espionnage qui se déroulent en Suisse, est reproduit en partie par la presse européenne.

Le Chef du Département fait immédiatement remarquer à M. Taylor qu'il avait l'intention de le convoquer ce même jour pour lui demander des explications sur cette affaire qui porte un grave préjudice aux relations américano-suisse.

L'Ambassadeur des Etats-Unis relate alors les faits suivants: Un journaliste américain, M. Bartholomew, président de *United Press International*, a rencontré M. Taylor à deux reprises au cours de ce dernier mois. Il lui a effectivement rendu visite le 3 juillet pour lui parler d'un article qu'il avait préparé sur la Suisse. A ce moment-là, la révolution en Irak n'avait pas encore éclaté³; aussi n'est-ce pas possible que l'Ambassadeur ait pu lui inspirer les informations sur cet événement qui lui sont attribuées. L'Ambassadeur ajoute qu'il n'a jamais approuvé le texte en question. Au contraire, il a prié M. Bartholomew de supprimer de son article deux sujets très délicats ayant trait à la neutralité suisse et au secret des banques, ce qui fut fait.

Aussitôt que M. Taylor eut connaissance, par le bureau de l'*United Press* à Zurich, de l'article en question, il demanda que son nom fût retiré du texte. Des instructions furent immédiatement données pour tenir compte du vœu de l'Ambassadeur, mais malheureusement aux Etats-Unis l'article avait déjà paru et ne put donc être épuré.

L'Ambassadeur se rend bien compte des effets fâcheux que cet article a produits; il en est consterné mais n'a aucun moyen qui lui permette d'exercer un contrôle sur la presse américaine.

M. Petitpierre répond à l'Ambassadeur que cet article risque de causer le plus grand tort aux relations américano-suisse et que le fait que l'Ambassadeur soit cité comme étant la principale source d'information de M. Bartholomew aggrave beaucoup la situation. Il n'est pas admissible qu'un ambassadeur accrédité dans un pays ami se prête à la publication de tels propos. Comme le reflètent les journaux suisses, cette publication a produit une très vive réaction en Suisse et dans l'opinion publique et le Conseil fédéral va être obligé d'examiner la position qu'il devra adopter dans cette affaire. Parlant très ouvertement, M. Petitpierre ajoute que bien qu'une décision n'ait pas encore été prise par le Conseil fédéral, il a déjà réfléchi à la voie éventuelle que l'on

que furent tramées la crise libanaise et beaucoup des intrigues politiques et de propagande qui furent projetées à la surface dans les Etats satellites, en Indonésie, dans la Chine rouge et au Moyen-Orient. [...] L'Ambassadeur Taylor a désigné le réseau d'espionnage communiste dont le centre est à Berne comme une entreprise énorme, coûteuse et nécessitant d'importantes mesures de contre-espionnage de la part de toutes les puissances occidentales. Cf. la notice de A. Rappard du 17 juillet 1958 (*Traduction du télégramme N° 115 de l'Ambassade de Suisse à Washington du 17 juillet 1958*), E 2800(-)1967/59/23. Cf. aussi le communiqué du Département fédéral de Justice et Police du 24 juillet 1958, E 2808(-)1974/13/17 (DoDiS-14804).

3. *Un coup d'Etat militaire supprime la monarchie en Irak, le 14 juillet 1958. Le Roi Faïçal II est tué et la République est proclamée, le jour même, par le Général A. K. Kassem, cf. N° 22 dans le présent volume.*

pourrait envisager. Il se peut que l'on soit obligé de demander le rappel de l'Ambassadeur⁴, à moins que le Gouvernement américain, se rendant compte que vu les circonstances la poursuite de la mission de M. Taylor en Suisse est compromise ne décide lui-même d'y mettre fin.

M. Taylor, très secoué par les paroles que vient de prononcer M. Petitpierre et auxquelles il ne s'attendait pas, pâlit visiblement. Il se défend ensuite comme il peut, plutôt maladroitement, insistant sur le fait que son honneur est en jeu et qu'il ne peut être rendu responsable de propos qu'il n'a pas tenus. Très désesparé et contenant mal son émotion, M. Taylor implore le Chef du Département de l'aider à sortir de la position délicate dans laquelle il a été placé à son insu par M. Bartholomew.

M. Petitpierre, après avoir reproché à l'Ambassadeur de n'avoir pas opposé un démenti catégorique à l'article de M. Bartholomew au moment où il en a pris connaissance, lui déclare que les choses pourraient éventuellement s'arranger s'il faisait paraître rapidement un communiqué de presse niant de la façon la plus absolue les propos qui lui sont prêtés dans l'article en question. M. Taylor est d'accord et désire rédiger immédiatement ce texte. On convient finalement qu'il reviendra le même soir pour soumettre son projet de communiqué à M. Petitpierre.

En prenant congé, le Chef du Département dit à l'Ambassadeur qu'il sera reçu par le Ministre Kohli⁵ et que lui-même, quoique très occupé, passera plus tard dans la soirée pour lire son projet de communiqué avant qu'il soit distribué.

A 21 h., M. Taylor est reçu par M. Kohli et lui remet son projet de communiqué⁶. Ce texte ne satisfait pas le Secrétaire général; il est beaucoup trop vague et ne constitue pas un démenti catégorique de sa part.

M. Taylor dit ensuite à M. Kohli qu'il a téléphoné à M. Bartholomew et que celui-ci enverra un télégramme d'excuses⁷ au Chef du Département. La conversation se poursuit et il apparaît très nettement que M. Taylor a eu connaissance de l'article en question avant sa parution, car il craint maintenant, en démentant trop catégoriquement les propos qu'on lui prête, d'être violemment contré par l'agence *United Press*, laquelle avait bien précisé que ses sources avaient été contrôlées avant la publication de son article.

Sur ces entrefaites arrive M. Petitpierre. Sa réaction est la même que celle du Secrétaire général à l'égard du projet de communiqué de l'Ambassadeur. Le Chef du Département rédige alors un nouveau texte⁸, qui ne laisse plus planer aucune équivoque. Ce texte une fois traduit est montré à M. Taylor, qui à première vue semble être prêt à l'accepter. Il espère qu'une fois ce communiqué paru, cette pénible affaire sera, en ce qui le concerne tout au moins,

4. Cf. le télégramme N° 93 de M. Petitpierre à H. de Torrenté du 23 juillet 1958, E 2800(-)1967/59/23, et le Projet de note, non daté, E 2808(-)1974/13/17.

5. R. Kohli.

6. Cf. le texte remis par H. J. Taylor à M. Petitpierre du 23 juillet 1958, à 21 h 30, *ibid.*

7. Cf. le télégramme de F. H. Bartholomew à M. Petitpierre du 24 juillet 1958, E 2800(-)1967/59/23.

8. Cf. le contre-projet de M. Petitpierre du 23 juillet 1958, à 21 h 45, E 2808(-)1974/13/17.

définitivement réglée. M. Kohli lui répond qu'il ne peut pas l'assurer que les choses en resteront là, faisant observer que des réactions étaient fort possibles, soit aux Chambres fédérales, soit ailleurs.

On prend finalement rendez-vous pour le lendemain à 11 h 30, pour se mettre définitivement d'accord sur le texte du communiqué.

Jeudi 24 juillet

M. Kohli reçoit de nouveau l'Ambassadeur comme convenu, à 11 h 30. Celui-ci se déclare prêt à remettre à la presse le communiqué préparé par le Département⁹. D'entente avec MM. Petitpierre et Kohli, une légère modification y est apportée. L'Ambassadeur se rend ensuite chez le Chef du Département, qui lui déclare qu'avec la parution de ce communiqué, si d'autres réactions ne se manifestent pas, soit dans l'opinion publique, soit dans la presse, soit même éventuellement aux Chambres fédérales, cette malheureuse affaire pourrait être considérée comme réglée.

M. Taylor se confond en remerciements et en excuses et prend congé.

9. Cf. la déclaration de l'Ambassadeur H. J. Taylor du 24 juillet 1958, *ibid.*, et le télégramme N° 98 de M. Petitpierre du 24 juillet 1958, E 2800(-)1967/59/23.